

S.A. au Capital de 1 000 000 F



**POMMES DE TERRE EN GROS
LEGUMES SECS - OIGNONS
CORPS GRAS**

2 rue Palais de Justice
95302 PONTOISE

EPINAY, le 16 Septembre 1996

806650

LETTRE RECOMMANDEE

Monsieur le Président,

Nous venons, par la présente, solliciter de votre part un délai d'un mois, soit jusqu'au 31.10.1996, pour le dépôt de notre bilan 1995.

En effet, nous avons rencontré dernièrement de réels problèmes informatiques qui ne nous permettront pas d'être prêts pour la fin du mois de Septembre prochain.

Souhaitant que notre demande soit prise en considération et avec
tous nos remerciements anticipés,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

D. LE BAUDON

P.J Chèque de 192,25 Frs en règlement de notre demande.

LE PRESIDENT

O R D O N N A N C E

NOUS, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE PONTOISE
VU LA REQUETE QUI PRECEDE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,
VU L'ARTICLE 157 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966 ET L'ARTICLE 121
DU DECRET DU 23 MARS 1967,
PROROGEOUS JUSQU'AU *31 octobre 1996*
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPELEE A STATUER
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/95
DE LA SOCIETE DENOMMEE :
A B L B

DONT LE SIEGE EST
CH DE LA NACELLE
95810 VALLANGOUJARD

DISONS QUE LA PRESENTE ORDONNANCE SERA DEPOSEE AU GREFFE DE CE
TRIBUNAL

PONTOISE

LE 21 Septembre 1996

LE GREFFIER



LE PRESIDENT

